



**État des lieux des
continuités écologiques
régionales en
Aquitaine : diagnostic,
identification, enjeux**

Partie 3 : Enjeux

Document 3/3



Sommaire

ENJEUX REGIONAUX RELATIFS AUX CONTINUITES ECOLOGIQUES	3
1.1 Les grands enjeux régionaux	4
1.1.1 Une urbanisation croissante et une artificialisation des sols à limiter	4
1.1.2 Un réseau d'infrastructures dense et fragmentant à maîtriser	5
1.1.3 Des zones humides et des continuités latérales des cours d'eau à préserver / remettre en bon état ..	5
1.1.4 Les continuités longitudinales des cours d'eau à préserver / restaurer.....	6
1.1.5 Un maillage de milieux ouverts, nécessaire au fonctionnement des espèces et leur déplacement, à maintenir	6
1.1.6 Le particularisme du Massif des Landes de Gascogne, mosaïque de milieux favorables au déplacement des espèces.....	7
1.1.7 L'arc forestier du Périgord, un territoire diversifié et riche	7
1.1.8 Un littoral encore préservé mais très fragile	7
1.1.9 Un espace montagnard, riche et spécifique, à préserver.....	7
1.1.10 Un maillage de milieux naturels diffus et de faible superficie au sein des grandes régions naturelles à dominante agricole du Nord de la Garonne et de l'Adour	8
1.2 Les enjeux infra-régionaux, par grandes régions naturelles	9
1.2.1 Collines et plateaux de l'Adour	9
1.2.2 Périgord Blanc, Nontronnais, Sarladais	10
1.2.3 Plaines et coteaux du Nord de la Garonne.....	11
1.2.4 Massif des Landes de Gascogne	12
1.2.5 Massif de la Double et du Landais	13
1.2.6 Massif Pyrénéen.....	13
1.2.7 Littoral, vallées alluviales majeures, étangs et marais littoraux et estuariens	14



Notice d'avertissement

L'état des lieux des continuités écologiques en Aquitaine utilise des données qui ont servi à élaborer le Schéma Régional de Cohérence Ecologique d'Aquitaine (SRCE). Ce schéma a été annulé par le Tribunal administratif de Bordeaux (jugement du 13 juin 2017) pour manque d'autonomie fonctionnelle entre l'autorité chargée de l'évaluation environnementale du schéma et l'autorité qui l'a adoptée.

Pour information, dans le cadre d'un processus de concertation et de consultation, une cinquantaine de réunions ont été organisées et près de 400 structures associées à un titre ou un autre, à l'établissement de ces données, dont le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) d'Aquitaine.

Contrairement au SRCE annulé, **cet état des lieux n'a aucune portée juridique**. Il comporte seulement, des éléments de connaissance sur les continuités écologiques à l'échelle de l'Aquitaine, qui sont transmis, à titre informatif, aux porteurs de projets ou mis en ligne. En effet, l'Etat et la Région considèrent que les informations contenues dans ce document à l'échelle de l'Aquitaine sont de nature à faciliter l'identification des enjeux relatifs à la biodiversité sur un territoire, sachant qu'il convient de rappeler que ces informations ne peuvent en aucun cas être opposables.

L'état des lieux comporte trois parties : diagnostic, identification, enjeux, ainsi qu'un résumé.

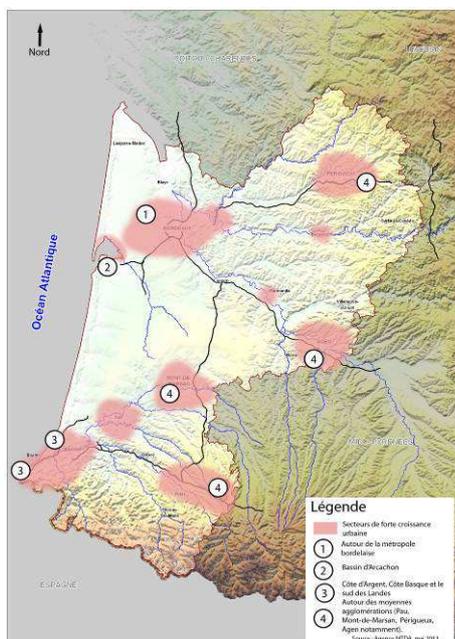
Enjeux régionaux relatifs aux continuités écologiques

Dix grands enjeux en lien avec les continuités écologiques à l'échelle de la région Aquitaine ont été identifiés.

Les enjeux présentés et discutés par grande région naturelle dans les ateliers lors de réunions départementales de septembre et octobre 2012, se retrouvent pour une grande partie d'entre eux dans ces grands enjeux régionaux. Ils comportent parfois des premiers objectifs identifiés.

1.1 Les grands enjeux régionaux

1.1.1 Une urbanisation croissante et une artificialisation des sols à limiter



Le mode de consommation de l'espace lié notamment à la dynamique économique, démographique et d'urbanisation exerce une pression forte sur certains milieux naturels de l'Aquitaine.

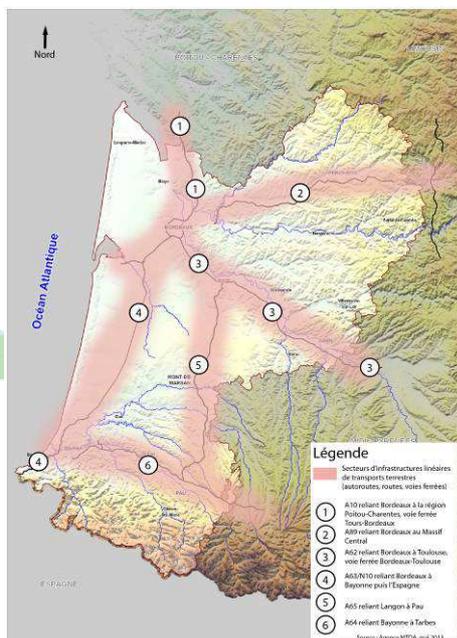
Ainsi entre 2006 et 2009, les sols artificialisés ont progressé de 20 000 hectares (DRAAF, SRISET – Enquêtes Teruti 2006 et 2009).

Le développement urbain et périurbain transforme de manière quasi irréversible des habitats naturels en milieux artificialisés. Ce phénomène a pour conséquence de détruire et fragmenter les espaces naturels et agricoles, d'augmenter la pression anthropique (nuisances sonores, pollution lumineuse...) sur ces espaces et d'isoler progressivement les grands massifs : leurs liaisons écologiques deviennent de moins en moins fonctionnelles.

Généralement, les fonctionnalités écologiques ne sont alors plus assurées.

Limitier la consommation d'espaces naturels dans les secteurs de continuités écologiques est essentiel pour la préservation de la biodiversité aquitaine.

1.1.2 Un réseau d'infrastructures dense et fragmentant à maîtriser

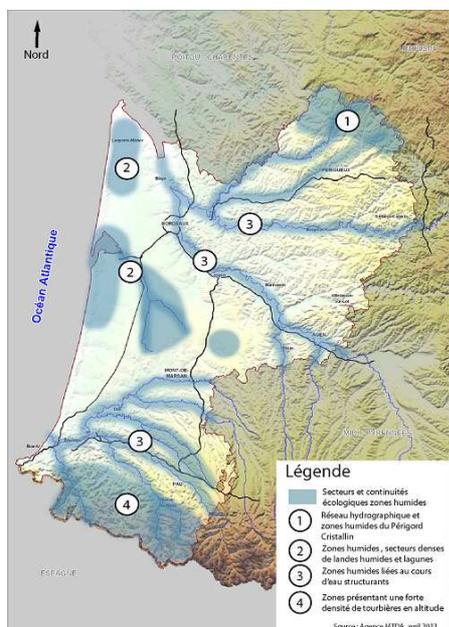


Les infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires sont des obstacles à la vie et à la circulation des espèces.

Le réseau d'infrastructures aquitain se concentre dans les secteurs de plaines et de vallées et isole de grands sites naturels, notamment le massif montagneux. Il se cumule par endroit, sur ces secteurs, aux zones urbanisées. Dans certaines vallées, plusieurs infrastructures linéaires se juxtaposent, rendant le passage de la faune plus difficile. C'est notamment le cas des vallées de l'Isle et de la Garonne où se cumulent des routes nationales, autoroute, fleuve, canal de navigation et voie ferrée.

La préservation ou le rétablissement de continuités écologiques réduites par les infrastructures existantes ou à venir constitue un enjeu majeur en Aquitaine.

1.1.3 Des zones humides et des continuités latérales des cours d'eau à préserver / remettre en bon état



La continuité latérale des cours d'eau joue un rôle particulier pour de nombreux milieux et de nombreuses espèces. En effet, par les débordements, les fluctuations de son lit et les connexions hydrauliques, un cours d'eau entre en relation avec de nombreux milieux annexes (zones humides, bras morts...).

Cette continuité latérale permet à de nombreuses espèces aquatiques d'accéder à des espaces indispensables à leur survie, notamment en période de reproduction (frayères). Au-delà des espèces purement aquatiques, elle influence également la présence de divers peuplements faunistiques (oiseaux nicheurs/migrateurs/ hivernants, Vison d'Europe, amphibiens, orthoptères, crustacés primitifs tels que le Lépidure...) et floristiques (cortèges des milieux palustres allant de l'Orme lisse à l'Angélique des estuaires) de grand intérêt écologique, intrinsèquement liés au maintien de l'inondabilité des prairies alluviales.

Ce déplacement latéral est particulièrement marqué en zones de plaine (plaines du Nord de la Garonne ou encore dans les « communaux » des Barthes de l'Adour), où le relief contraint faiblement le lit du cours d'eau. Il peut être modifié par une artificialisation des berges, ou par une trop grande régulation du débit, empêchant la formation de crues morphogènes. Les aménagements en lit mineur et en berges (ouvrages transversaux tels que des pelles hydrauliques ou longitudinaux tels que des digues et merlons) peuvent aussi avoir des impacts

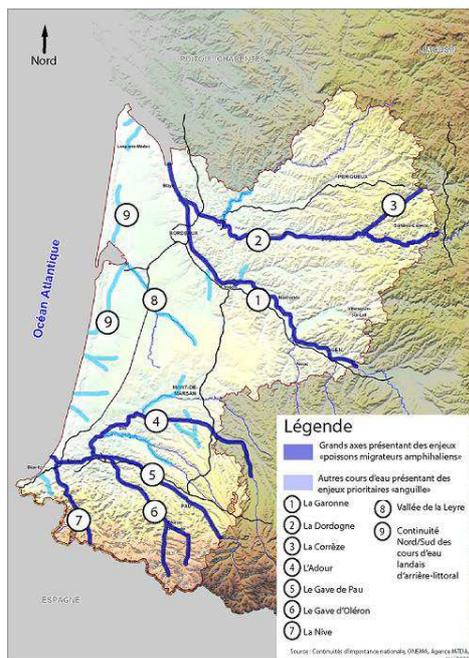
importants sur les continuités latérales. En effet, à terme, ce type d'aménagement provoque l'incision du cours d'eau, son enfoncement et la déconnexion progressive entre lit mineur et lit majeur.

Les zones humides sont des zones d'intérêt assurant également le rôle de réserves d'eau et de stations d'épuration naturelle. Certaines espèces sont strictement inféodées à ce type de milieu, d'autres les utilisent à des stades particuliers de leur vie (amphibiens, libellules...). L'enjeu réside dans le maintien du maillage et de la densité des zones humides, caractéristiques indispensables pour leurs bons fonctionnements.

Cet enjeu a été également défini dans le SRCE Midi-Pyrénées ; les deux régions partagent le même bassin hydrographique Adour-Garonne.

Les zones humides et les continuités latérales des cours d'eau sont présentes en Aquitaine, le réseau de zones humides dans le massif des Landes de Gascogne ainsi que la Double est vecteurs de diversité biologique et les zones humides de l'arrière-dune associées aux lacs participent aux continuités écologiques des milieux humides entre le littoral et le massif des Landes de Gascogne. Le nord du Périgord présente aussi des secteurs denses en zones humides comme le massif pyrénéen.

1.1.4 Les continuités longitudinales des cours d'eau à préserver / restaurer



Outre leur rôle en tant qu'éléments structurants du territoire et du paysage, les cours d'eau de la région représentent des lieux de vie et de déplacement indispensables pour les espèces, strictement aquatiques (poissons migrateurs amphihalins) ou semi-aquatiques (Loutre d'Europe, Vison d'Europe, Desman des Pyrénées) utilisant le lit mineur et les berges en tant qu'habitat et corridor de déplacement.

Certaines espèces se cantonnent à des portions de cours d'eau ayant des caractéristiques bien précises (parties aval et limoneuse des fleuves et rivières). D'autres, comme les grands migrateurs amphihalins (l'Anguille, la Lamproie marine, le Saumon ou les Aloses), ont besoin de circuler sur des linéaires de cours d'eau, parfois de longueur importante, pour en atteindre les parties amont sablo-graveleuses afin de réaliser l'intégralité de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, croissance...).

Les obstacles physiques rencontrés, actuellement recensés dans le Référentiel d'Obstacles à l'Écoulement (ONEMA), peuvent limiter fortement voire annihiler les possibilités de déplacement de toutes ces espèces en fonction de la perméabilité des ouvrages.

1.1.5 Un maillage de milieux ouverts, nécessaire au fonctionnement des espèces et leur déplacement, à maintenir

Par un phénomène de déprise agricole, de changement de pratique ou de changement d'usage (urbanisation), les milieux ouverts ont tendance à se fermer, générant une banalisation des paysages et une perte de continuités écologiques pour les espèces des milieux ouverts et semi-ouverts (prairies, clairières, pelouses sèches calcicoles,...). Les espèces animales aux plus faibles capacités de déplacement (certains insectes en



particulier), ainsi que les cortèges floristiques spécifiques, sont les premiers à pâtir de ce phénomène de fermeture des milieux entraînant la disparition de noyaux de populations.

La réduction des milieux ouverts écologiquement intéressants (prairies, pelouses sèches...) est notamment marquée en Lot-et-Garonne et dans l'Adour : prairies permanentes et pelouses sèches calcicoles, de petites superficies, localisées sur des versants pentus. On peut aussi citer la diminution des landes ouvertes et des prairies dans le massif des Landes de Gascogne et des prairies et pelouses dans d'autres secteurs de la région.

1.1.6 Le particularisme du Massif des Landes de Gascogne, mosaïque de milieux favorables au déplacement des espèces

La superficie du massif des Landes de Gascogne d'une part, sa composition d'autre part, fait de ce territoire un espace unique peu fragmenté, dont la richesse avérée est à préserver. Permise par une matrice forestière majeure, la diversité des milieux naturels (lagunes, landes humides, vallées et cours d'eau, zones humides, milieux ouverts, etc...) constitue une mosaïque de milieux favorable au développement et au déplacement des espèces. Il abrite une biodiversité riche et variée.

L'ensemble des composantes et des fonctions patrimoniales du Massif des Landes de Gascogne présente donc un enjeu de préservation.

1.1.7 L'arc forestier du Périgord, un territoire diversifié et riche

L'arc forestier du Périgord n'est pas seulement composé de milieux forestiers mixtes mais comprend une mosaïque de milieux : boisements de feuillus et conifères, cours d'eau et milieux humides connexes, secteurs denses en pelouses sèches sur coteaux et causses calcaires, plaine agricole à enjeu de biodiversité, vallées et milieux ouverts/bocagers associés en continuité écologique vers les régions limitrophes du Limousin et de Midi-Pyrénées.

Cette mosaïque de milieux est une source de richesse en termes de biodiversité qu'il convient de préserver.

1.1.8 Un littoral encore préservé mais très fragile

Le littoral aquitain constitue à la fois une lisière maritime naturelle occupée de manière moins dense que les autres façades littorales françaises avec 270 Km de long dont 240 kilomètres de côtes sableuses adossées au plus grand massif forestier européen, et 30 kilomètres de côtes rocheuses découpées, transfrontalières avec l'Espagne. C'est un milieu naturel riche mais fragile notamment parce qu'il est aussi un espace de vie et d'activité pour 450 000 habitants, un espace attractif où la population croît de plus de 1 % par an, un espace de loisir pour plus de 10 millions de touristes chaque été.

Le système dunaire, les lacs marins, le Bassin d'Arcachon, la chaîne des plans d'eau douce arrière-dunaires et leurs zones humides associées, les falaises basques, la forêt de pins maritimes sont autant de milieux naturels spécifiques du littoral aquitain et d'une grande richesse patrimoniale (nombreux zonages environnementaux et réservoirs de biodiversité) qui sont soumis à des fortes pressions en termes d'urbanisation, de consommation d'espace et de fréquentation touristique.

La préservation des espaces naturels sur le littoral est donc devenue un enjeu majeur dans l'aménagement du territoire aquitain.

1.1.9 Un espace montagnard, riche et spécifique, à préserver

Le secteur pyrénéen d'Aquitaine est un espace d'importance pour la biodiversité où l'association des différents milieux est bénéfique pour la vie des espèces, comme en atteste la très forte représentation des réservoirs de biodiversité (toutes sous-trames confondues). Les Pyrénées accueillent une biodiversité caractérisée par des espèces endémiques et souvent sensibles aux perturbations (l'Ours brun, le Grand Tétrás...). La chaîne pyrénéenne assure un réseau écologique fonctionnel entre un même étage altitudinal ou entre différents



étages altitudinaux successifs notamment lors des migrations saisonnières. Des espèces naviguent aussi entre les vallées, les sommets et les cols. Les déplacements au sein de la chaîne pyrénéenne permettent également d'assurer le lien écologique avec les régions voisines (Midi-Pyrénées à l'est de la région) et les pays transfrontaliers (Espagne au sud de la région). Si la fonctionnalité semble importante, il n'en demeure pas moins que certaines vallées apparaissent comme fragmentées et peuvent être sources de perturbations pour les déplacements des espèces.

La préservation de cet espace spécifique à l'échelle régionale caractérisé par un fort endémisme végétal et animal constitue donc un enjeu majeur pour les continuités écologiques aquitaines d'une part et des régions limitrophes (Midi-Pyrénées) et transfrontalières (Espagne) d'autre part.

1.1.10 Un maillage de milieux naturels diffus et de faible superficie au sein des grandes régions naturelles à dominante agricole du Nord de la Garonne et de l'Adour

Ces grandes régions naturelles marquées par une forte dominante agricole se caractérisent par un maillage de milieux naturels boisés, humides, ouverts et semi-ouverts dont la faible superficie ne rend pas facile leur identification comme éléments de la Trame verte et bleue à l'échelle régionale.

De manière synthétique, la région agricole de l'Adour se caractérise par un endémisme élevé et celle du nord de la Garonne par son rôle d'avant-poste pour des espèces méditerranéennes

Les éléments fixes du paysage (haies, arbres isolés, talus, fossés, bandes enherbées,...) jouent à ce titre un rôle important pour l'attractivité de ces territoires pour les espèces, en formant un maillage d'habitats relais moins artificialisés que les milieux agricoles au sein desquels ils se trouvent, permettant de plus le maintien de corridors de déplacement.

Ces milieux naturels diffus au cœur des secteurs agricoles peu accidentés constituent donc des zones refuges pour la faune et la flore pouvant accueillir temporairement des espèces de passage (repos, alimentation, halte migratoires...) comme des insectes pollinisateurs essentiels pour les cultures.

Les éléments fixes du paysage et le maillage de milieux naturels diffus favorisent la biodiversité ainsi que le lien entre des noyaux de populations qui se trouveraient en position progressive d'isolat sans leur présence. Ces milieux naturels constituent un enjeu de conservation au sein des secteurs agricoles.

1.2 Les enjeux infra-régionaux, par grandes régions naturelles

Les enjeux infra-régionaux par grandes régions naturelles ont été présentés et discutés lors de la concertation départementale. L'ensemble des enjeux a fait consensus.

Certains enjeux infra-régionaux sont une déclinaison par grandes régions naturelles des enjeux régionaux ; l'enjeu régional de référence est alors rappelé. Dans le cas contraire, l'enjeu est détaillé.

1.2.1 Collines et plateaux de l'Adour

Ces deux premiers enjeux infra-régionaux sont la déclinaison de l'enjeu régional concernant la limitation de l'urbanisation croissante et de l'artificialisation des sols (cf. § 1.1.1) localisées au niveau de l'axe Pau-Bayonne. L'urbanisation se développant le long des linéaires des infrastructures routières, il convient de :

- ▶ Limiter la péri-urbanisation et l'étalement urbain le long de l'axe Pau-Bayonne et au sud des Landes
- ▶ Limiter et réduire la fragmentation liée à l'urbanisation le long des grandes infrastructures

L'enjeu suivant infra-régional correspond à la déclinaison de l'enjeu de maintien du maillage des milieux ouverts (cf. § 1.1.5). Les milieux prairiaux et les secteurs de pelouses sèches dans les secteurs du Jurançonnais, des coteaux de Tursan et de Lembeye sont des habitats qui forment une mosaïque bénéfique à la biodiversité.

- ▶ Maintenir des milieux prairiaux et les secteurs de pelouses sèches

L'enjeu suivant est la déclinaison de l'enjeu régional des milieux naturels diffus des secteurs de plaines, coteaux agricoles du Pays de l'Adour (cf. § 1.1.10). Cette grande région naturelle est caractérisée par la présence d'éléments fixes du paysage qu'il convient de préserver malgré une potentielle banalisation des milieux.

- ▶ Conserver les réseaux structurants (haies, bosquets, bordures enherbées) existants et les restaurer dans les territoires très dégradés

Quelques bois sont identifiés en tant qu'éléments de la TVB régionale dans cette région naturelle marquée par une mosaïque forestière de faible surface (Bois de Cauneille, boisements des Barthes et des coteaux de l'Adour, boisements des Gaves et des coteaux de l'Armagnac et du nord de Tarbes). L'enjeu est de maintenir ces surfaces boisées mais également la diversité des boisements (les feuillus notamment) pour favoriser la diversité écologique.

- ▶ Maintenir la diversité des boisements (feuillus)

L'enjeu suivant est la déclinaison de l'enjeu relatif à la préservation/restauration des zones humides et des continuités latérales des cours d'eau (cf. § 1.1.3). Ces milieux associés sont très spécifiques dans le Pays de l'Adour (tourbières, saligues, barthes,...).

- ▶ Maintenir ou restaurer les milieux connexes au réseau hydrographique (marais, ripisylves, saligues, tourbières)

1.2.2 Périgord Blanc, Nontronnais, Sarladais

Cet enjeu infra-régional est la déclinaison de l'enjeu régional concernant la limitation de l'urbanisation croissante et de l'artificialisation des sols (cf. § 1.1.1) localisé au niveau de certaines villes comme Périgueux.

► Maintenir les coupures d'urbanisation

- Limiter la périurbanisation, l'étalement urbain et le mitage du bâti rural (consommation d'espaces naturels et agricoles)
- Limiter la fragmentation liée à l'urbanisation le long des grandes infrastructures
- Conforter la perméabilité des infrastructures de transport

Les deux enjeux suivants concernent respectivement les enjeux régionaux relatifs aux continuités aquatiques, la préservation des continuités longitudinales (cf. § 1.1.4) et des zones humides et continuités latérales (cf. § 1.1.3).

► Maintenir ou restaurer la continuité longitudinale des cours d'eau (liés aux problèmes des aménagements hydrauliques agricoles et retenues collinaires, aux pratiques d'entretien des cours d'eau calibrés notamment, aux barrages hydroélectriques)

► Préserver les zones humides et les continuités latérales des cours d'eau (habitats de vie et corridors de déplacement préférentiels des espèces)

L'ensemble des enjeux infra-régionaux suivants concernent l'enjeu de maintien du maillage de milieux ouverts (cf. § 1.1.5).

► Maintenir l'équilibre entre milieux ouverts et milieux fermés (mosaïque paysagère)

- Préserver les pelouses sèches grâce à une gestion conservatoire
- Maintenir une agriculture de clairière au sein du massif boisé

► Maintenir les capacités de déplacement de la faune au sein de la grande région naturelle

- Maintenir ou développer si nécessaire les éléments structurants du paysage (réseau de haies, bordures de champs, ripisylves, arbres isolés)
- Favoriser le maintien des milieux prairiaux
- Maintenir les clairières et les pâturages de petites zones ouvertes

Cette région naturelle est caractérisée par une importante surface forestière. Le maintien de la diversité des peuplements forestiers de feuillus est bénéfique à la diversité écologique tout comme l'hétérogénéité des taillis (cf. enjeu régional § 1.1.7). La lutte contre la fermeture des milieux ouverts abandonnés correspond à l'enjeu régional du maintien de milieux ouverts (cf. § 1.1.5).

► Maintenir la diversité des peuplements forestiers en luttant contre la fermeture et l'homogénéisation des taillis

1.2.3 Plaines et coteaux du Nord de la Garonne

L'enjeu infra-régional suivant est pris en compte dans l'enjeu régional du maintien de milieux ouverts (pelouses) (cf. § 1.1.5) et du maintien des milieux naturels diffus (formations boisées existantes) (cf. § 1.1.10).

- ▶ **Préserver les zones de biodiversité majeures, dont le nombre et la taille sont limités sur le territoire**
 - Préserver les coteaux calcaires et les pelouses sèches grâce à une gestion conservatoire
 - Maintenir des formations boisées existantes

Les deux enjeux suivants concernent respectivement les enjeux régionaux relatifs aux zones humides et continuités latérales (cf. § 1.1.3) et à la préservation des continuités longitudinales (cf. § 1.1.4).

- ▶ **Préservation des zones humides et des continuités latérales des cours d'eau (habitats de vie et corridors de déplacement préférentiels des espèces) : Maintenir ou restaurer les habitats connexes résiduels (micro-zones humides, ripisylves, bras mort)**
- ▶ **Maintenir ou restaurer la continuité longitudinale des cours d'eau**

L'enjeu infra-régional suivant précise l'enjeu régional du maintien des milieux naturels diffus au sein de la plaine et des coteaux agricoles Nord Garonnais (cf. § 1.1.10).

- **Améliorer les capacités de déplacement de la faune pour assurer les continuités Nord/Sud au sein de la région Aquitaine et les continuités avec la région Midi-Pyrénées**
 - Maintenir les éléments structurants du paysage (haies, arbres isolés,...) encore en place
 - Restaurer les réseaux structurants des territoires très dégradés.
 - Poursuivre la promotion des pratiques et techniques culturelles favorables au maintien des équilibres entre production et écologie

L'amélioration de la perméabilité des infrastructures de transport et la limitation de l'artificialisation des espaces naturels et agricoles garantissent la capacité de déplacement de la faune. Ces deux enjeux déclinent respectivement les enjeux régionaux sur les infrastructures (cf. § 1.1.2) et l'artificialisation des sols (cf. § 1.1.1).

- ▶ **Améliorer la perméabilité des infrastructures de transport, en liaison avec l'urbanisation**
- ▶ **Limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles**

1.2.4 Massif des Landes de Gascogne

L'enjeu infra-régional suivant précise les enjeux sur le maintien d'une mosaïque de milieux favorables au sein du Massif des Landes de Gascogne (cf. § 1.1.6), l'artificialisation des sols (cf. § 1.1.1) et l'enjeu régional sur les infrastructures (cf. § 1.1.2).

► Conserver des espaces non fragmentés pour le maintien du caractère de réversibilité des espaces naturels de cette matrice :

- Limiter la consommation d'espaces naturels, forestiers et agricoles prairiaux (infrastructures de transport et d'énergie, étalement urbain le long des axes de circulation et mitage du bâti en milieu rural)
- Limiter les risques incendies (la fragmentation accroît les risques)

L'enjeu suivant infra-régional décline la maîtrise de l'artificialisation des sols à l'échelle du Massif des Landes (cf. 1.1.1) et l'enjeu de maintien de milieux ouverts (cf. § 1.1.5). La non-artificialisation des sols assure un caractère réversible aux milieux naturels.

► Maintenir les surfaces agricoles (en particulier les systèmes prairiaux dans le massif des Landes)

L'enjeu suivant infra-régional précise l'enjeu sur le maintien d'une mosaïque de milieux favorables au sein du Massif des Landes de Gascogne (cf. § 1.1.6).

► Maintenir et développer les capacités de vie et de déplacement de la faune au sein de la matrice forestière

- Conserver une mosaïque spatiale régie par la rotation des parcelles et de leur exploitation ;
- Favoriser les éléments de diversité forestière : îlots de feuillus, îlots de rotation longue sur l'essence de production,

Ces enjeux infra-régionaux précisent au sein du Massif des Landes de Gascogne l'enjeu régional concernant le maintien des continuités latérales des cours d'eau et des zones humides (cf. § 1.1.3).

► Préserver les éléments existants (zones humides, continuités latérales des cours d'eau, landes humides) et éviter/limiter l'assèchement général des horizons supérieurs du massif

- Modifier la logique d'approfondissement des crastes (ou fossés)
- Avoir une gestion des niveaux d'eau plus proches des cycles naturels (zones humides et cours d'eau)
- Maintenir ou restaurer la fonctionnalité écologique du réseau de crastes (ou fossés) et de cours d'eau
- Maintenir des secteurs de landes humides

L'enjeu infra-régional suivant correspond à l'enjeu de préservation /restauration des continuités longitudinales (cf. enjeu § 1.1.4).

► Maintenir l'assainissement de la surverse uniquement

► Maintenir et/ou restaurer la continuité longitudinale des cours d'eau



1.2.5 Massif de la Double et du Landais

La préservation de la diversité des boisements (feuillus notamment) est également un enjeu pour cette région naturelle (comme celle du Périgord et Pays de l'Adour, Massif des Landes) pour le maintien de la biodiversité.

- ▶ Préserver la diversité des boisements

Ces deux enjeux rejoignent l'enjeu régional sur le maillage de milieux ouverts en contexte forestier (Massif de la Double et du Landais).

- ▶ Notamment sur la Double, préserver l'hétérogénéité de la matrice forestière : agriculture de clairière (secteur de la Double) et effet de lisière
- ▶ Maintenir et développer des capacités de vie et de déplacement de la faune au sein de la matrice forestière

Ces enjeux infra-régionaux précisent au sein du Massif de la Double et du Landais, l'enjeu régional concernant le maintien des continuités latérales des cours d'eau et des zones humides (cf. § 1.1.3), ainsi que la préservation des continuités longitudinales des cours d'eau (cf. § 1.1.4). La préservation des continuités longitudinales concerne en particulier restaurer la vallée de l'Isle.

- ▶ Préserver les zones humides, les abords et les continuités latérales des cours d'eau
- ▶ Maintenir ou restaurer la continuité longitudinale des cours d'eau
- ▶ Restaurer les continuités de la vallée de l'Isle impactées par les infrastructures et le développement urbain

1.2.6 Massif Pyrénéen

Les enjeux infrarégionaux du Massif Pyrénéen précisent l'enjeu régional du massif (cf. § 0) en détaillant le besoin d'une activité humaine nécessaire et suffisante pour préserver les caractéristiques des milieux naturels ouverts et forestiers :

- ▶ Permettre un juste équilibre entre le développement local et la préservation de la biodiversité sur le massif pyrénéen en favorisant le maintien d'activités humaines (agropastoralisme, tourisme de pleine nature) dans le respect des continuités écologiques caractéristiques du milieu montagnard
- ▶ Favoriser la pérennité de l'agriculture et des activités agropastorales garantes du maintien de l'ouverture des milieux sur les différents étages du massif pyrénéen
- ▶ Conserver les chênaies et les châtaigneraies en versant sud des secteurs d'altitude ainsi que les pelouses d'altitude.

1.2.7 Littoral, vallées alluviales majeures, étangs et marais littoraux et estuariens

Concernant la côte basque, les ORGFH comprennent une orientation « B1 – Maintenir les capacités d'accueil du cordon dunaire, de la dune boisée et des falaises du littoral basque ».

Une des orientations du profil environnemental en lien avec les continuités est de relier la protection du milieu marin à celle des milieux terrestres.

► **Maintenir ou restaurer les continuités longitudinales et transversales du cordon dunaire via les cours d'eau :**

- Renforcer la continuité des peuplements mixtes, par le réseau des pentes Est des dunes.
- Préserver la continuité Nord Sud du massif boisé dunaire en évitant toute fragmentation du massif;
- Maintenir ou préserver les falaises du littoral basque, axe migratoire majeur, siège d'une faune très spécialisée.

Les enjeux infra-régionaux suivants concernent essentiellement les enjeux de préservation et restauration des continuités longitudinales et latérales des cours d'eau (cf. § 1.1.3 et § 1.1.4).

► **Préserver le réseau de zones humides sur le littoral, les lacs et les basses vallées fluviales (espaces de mobilité)**

► **Préserver les continuités transversales des cours d'eau et leurs annexes hydrauliques**

Sur le cordon dunaire et le bassin d'Arcachon, la pression urbaine et touristique est particulièrement forte, et les aménagements de plus en plus nombreux.

La préservation de la richesse faunistique et floristique est l'un des enjeux majeurs de cette région naturelle. L'enjeu suivant est pris en compte par l'enjeu régional suivant « un littoral encore préservé mais très fragile ».

► **Maintenir la richesse du milieu estuarien, du cordon dunaire et du Bassin d'Arcachon**